



## **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2021**

-----

Nombre de conseillers : en exercice : 19 - présents : 15 - votants : 15

L'an deux mille vingt-et-un et le huit février, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie ordinairement, à la Mairie déléguée d'Amions, sous la présidence de Georges BERNAT, Maire.

Date de la convocation : 03 février 2021

Présents : Monsieur BERNAT Georges Monsieur PERROTON Sébastien Monsieur SAPEY Emmanuel Madame GUIGON Audrey Monsieur TOLA Sylvain Madame L'HOSPITAL Marie-Claude Monsieur COLOMBAT Christophe Monsieur VALLAS Robert Monsieur COUDOUR Olivier Madame VALFORT Nelly Monsieur RAJOT Adrien Monsieur RAJOT Pierre-Olivier Madame DARMET Martine Monsieur SENDRA Gilles Madame BARD Sylviane

Absents dont excusés : Madame PARSIGNY Laëtitia Madame PION Marion Madame GERY Véronique Monsieur BERTIQUET Dominique

Représentés : -

Secrétaire de séance : Monsieur RAJOT Adrien

Avant de débiter la séance du conseil municipal, Madame L'Hospital fait part à l'assemblée des félicitations de Monsieur Michel DARMET pour le bulletin municipal.

A ce propos, plusieurs élus proposent de remercier Madame PION pour son travail et son implication dans la réalisation de cette première édition, sachant qu'elle ne perçoit pas d'indemnité de fonction. L'ensemble des élus présents approuvent l'attribution, à Madame PION, d'un bon d'achat auprès de l'association des commerçants de St-Germain Laval.

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 11 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **1 – STATUTS SYNDICAT MIXTE DE LA RETENUE DU BARRAGE DE VILLEREST - SMRBV**

Le Maire explique à l'assemblée qu'une modification de la représentation pour la commune nouvelle de VÉZELIN-sur-LOIRE a été apportée aux statuts du SMRBV.

En effet, suite à la création de la commune nouvelle, le nombre de délégués au syndicat doit être ajusté. Le nombre de délégués pour la commune nouvelle est de 1 titulaire et 1 suppléant.

Le Maire soumet au vote de l'assemblée les nouveaux statuts.

*Vote : unanimité*

### **2 – SYNDICAT MIXTE DE LA RETENUE DU BARRAGE DE VILLEREST - DESIGNATION DES DELEGUES**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à l'approbation des nouveaux statuts du SMRBV, il convient de désigner 1 titulaire et 1 suppléant.

Monsieur le Maire propose sa candidature pour être délégué titulaire et Monsieur Vallas propose sa candidature pour être délégué suppléant.

Monsieur PO Rajot demande s'il serait possible de mettre en place des jeux sur le site touristique du Pêt d'Ane ; les jeux ayant été déposés car devenus obsolètes et dangereux.

*Vote : délégué titulaire : Monsieur Bernat – délégué suppléant : Monsieur Vallas*

### **3 – CONVENTION AVEC LES FARFADETS**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Préfecture avait demandé à la CCVAI de préciser la compétence extra-scolaire et périscolaire.

La compétence périscolaire qui comprend la garderie, la cantine et les activités du mercredi relève de la compétence communale. Les communes ont souhaité garder cette compétence.

La garderie et la cantine sont gérées par la commune ; les activités du mercredi sont assurées par l'association des Familles Rurales (accueil de loisirs Les Farfadets).

Par conséquent, il convient de signer une convention à intervenir avec l'association des Familles Rurales pour la mise en œuvre des activités des mercredis et la participation des collectivités en fonction des enfants qui y participent.

Le coût horaire pour les collectivités s'élève à 0,79 €. Pour l'année 2020, 7 enfants sont concernés, ce qui représente une participation de la commune de 294 €.

Suite à la question posée par Monsieur TOLA, le Maire explique que la charge financière pour les enfants domiciliés en dehors du périmètre de la CCVAI est gérée par l'association des Familles Rurales. Monsieur PO RAJOT précise que les activités extra-scolaires se déroulent à Saint-Paul de Vézelin, St-Polgues, Pommiers.... L'association change de lieu pour couvrir le territoire de la CCVAI.

Madame GUIGON fait remarquer que le calcul présenté est à refaire : les enfants extérieurs à la CCVAI ne sont pas sortis du détail.

Le Maire soumet au vote de l'assemblée la convention proposée par l'association des Familles Rurales.

*Vote : unanimité*

## **INFORMATIONS**

### **BUDGET**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée des premiers résultats calculés pour les budgets 2021 : Assainissement – Investissement : 70 000 € dont 60 000 € d'avance financière votée au conseil municipal du 7 décembre 2020

Assainissement – Fonctionnement : déficit de 7 800 €

Commune – Investissement : 247 000 €.

Le Maire précise que des subventions restent à percevoir

Commune – Fonctionnement : 67 000 €.

Le Maire rappelle que les dépenses de fonctionnement ont augmenté du fait de la crise sanitaire qui a obligé la collectivité à faire des achats plus importants de produits d'entretien, de la grosse réparation sur un véhicule, de la revalorisation de l'indemnité des élus et de l'augmentation de la masse salariale (embauche de personnel et augmentation de temps de travail).

De plus, les recettes ont diminué compte-tenu des directives pour lutter contre la propagation du covid : interdiction de louer les salles des fêtes et les gîtes.

Par ailleurs, des recettes n'ont pas été mises en recouvrement, à savoir le renouvellement des concessions de cimetières. Ce qui sera réalisé courant 2021 avec une vérification des concessions des cimetières d'Amions, Dancé et Saint-Paul de Vézelin.

Madame L'Hospital précise que les recettes de loyers sont manquantes. En effet, suite au départ des locataires, les logements restent vacants un certain temps.

### **MAISON DE LA GARE A AMIONS – ESTIMATION DU SERVICE DES DOMAINES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que ce logement communal sera vacant début avril et que la question s'était posée de relouer ou vendre ce ténement immobilier, lors du conseil municipal du 11 janvier 2021. De ce fait, la collectivité a sollicité le service des domaines afin d'estimer ce bien.

Le Maire donne lecture de l'estimation : 141 000 € pour la maison et 2 990 € pour le terrain.

Il demande à présent à l'assemblée de décider de la suite à donner.

Pour rappel, des travaux seront nécessaires si le logement est remis à la location, à savoir principalement des travaux de peinture (porte d'entrée, volets, intérieur...). Le coût estimé est d'environ 10 000 €.

Monsieur COUDOUR rappelle que ce bien avait été donné à la commune.

Le Maire explique que le produit de la vente pourrait être réinvesti.

Monsieur PERROTON dit qu'il faudra continuer de fleurir la tombe de la donatrice : seule condition exprimée lors du leg.

Suite à la question posée par Madame DARMET, le Maire dit que le loyer est de 630 €.

A noter que le terrain agricole attenant est actuellement loué 120 € l'année.

Monsieur le Maire estime à 30 000 € la rénovation totale de la maison, qui pourrait être réalisée par le futur acheteur.

La maison est sur terrain de 780 m<sup>2</sup> et fait 150 m<sup>2</sup> sur deux étages. Elle se compose de 3 chambres dont une avec dressing, 2 salles de bain, 2 wc, 1 salon avec mezzanine et un garage de 30 m<sup>2</sup>.

Il est également possible de proposer à la location la totalité du terrain (9 000 m<sup>2</sup>).

Monsieur SAPEY dit que les travaux de peinture, nécessaire avant la remise en location, pourraient être réalisés par les agents techniques. Certains élus n'y sont pas favorables compte-tenu des tâches qu'ils doivent d'ores et déjà accomplir et d'autres pensent que la rénovation intérieure doit être confiée à un professionnel.

Les élus échangent sur la suite à donner : remise en location ou vente.

Les arguments suivants sont avancés par les élus présents :

- La location permet à la collectivité de percevoir un revenu régulier
- Si la commune conserve le bien, se pose la question de l'estimation d'ici une dizaine d'années
- La collectivité est obligée de réaliser des travaux entre chaque locataire pour proposer un bien décent
- Garder ce bien permet à la collectivité de conserver une offre de logements à louer variée
- Avec une vente, la collectivité récupérera immédiatement du capital
- Le fruit de la vente pourrait servir pour le projet de la maison Emma à Saint-Paul
- Crainte que les administrés pensent que la commune a vendu un bien situé à Amions pour être réinvesti à Saint-Paul (maison Emma).

Monsieur le Maire propose de voter pour la remise en location ou pour la vente du bien.

Résultat du vote :

- Location : 10 pour (Mesdames Valfort, Darmet, Bard, L'Hospital – Messieurs Coudour, PO Rajot, Tola, Sapey, Colombat et A Rajot)
- Vente : 5 pour (Maire – Madame Guigon – Messieurs Sendra, Vallas et Perroton)

Eu égard au vote, la maison sera rénovée et remise en location. Un point sera fait sur les travaux urgents à réaliser.

#### ENFOUISSEMENT RESEAUX SECS A AMIONS

Monsieur le Maire explique que les travaux sur le réseau d'eau potable seront terminés fin février et que le bicouche sera mis en œuvre courant mai.

Le SIEL a réalisé une étude pour enfouir les réseaux secs, sur le bourg d'Amions, avant de refaire la voirie.

Le Maire explique qu'ENEDIS prendra en charge une partie des travaux d'enfouissement du réseau électrique, compte-tenu de la nécessité de renforcer le réseau électrique afin d'alimenter le futur lotissement. L'enfouissement de la fibre est pris en charge par le SIEL.

Le coût réel total est d'environ 500 000 € dont un reste à financer par la collectivité de :

- 30 000 € : le réseau basse tension du bourg
- 28 000 € : le réseau télécom du bourg
- 29 000 € : l'éclairage public

Il reste à étudier les modalités de financement (emprunt ou échancier).

Si la collectivité opte pour l'enfouissement desdits réseaux, alors les travaux de voirie seront réalisés plus tard.

A la question de Monsieur Vallas, Monsieur le Maire précise que le lotisseur est prêt à démarrer les travaux. Après achèvement du lotissement, la voirie et l'éclairage public seront rétrocédés à la commune.

Les travaux d'enfouissement pourraient débuter en septembre (durée estimée de 2 mois) et la voirie départementale pourrait être réalisée courant 2022.

Un accord est acté pour le prévoir au budget 2021

#### MARCHE PUBLIC – MAITRISE ŒUVRE – MAISON EMMA

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que 3 sociétés ont fait une offre pour le marché public de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la maison « Emma ».

L'analyse des offres a été réalisée suivant les critères énoncés au règlement de consultation, à savoir la méthodologie de travail et la composition de l'équipe pour 60 % et le prix pour 40 %.

Le Maire donne lecture du tableau d'analyse des offres des 3 candidats ; étant précisé qu'une offre se détache. En effet, le candidat propose un tarif nettement inférieur aux autres offres avec les mêmes qualités de méthode et d'équipe.

Le Maire explique qu'il a envoyé un courrier à ce candidat pour s'assurer qu'il avait bien compris la mission attendue et que son offre n'était pas anormalement basse.

Par ailleurs, la collectivité a fait des recherches sur ce candidat et le taux de maîtrise d'œuvre pratiqué pour ce genre de mission.

Ledit candidat marge à 8,50 %, d'où son offre de prix a 72 000 € HT.

En réponse à Monsieur Sendra, le Maire confirme que le candidat a fourni des références avec des réalisations importantes.

Certains élus font remarquer qu'un des candidats, bien qu'ayant déjà travaillé sur le projet, ne propose pas une offre intéressante.

En accord, avec l'ensemble des membres présents, Monsieur le Maire prendra une décision, en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal.

La décision portera attribution du marché public de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la maison «Emma» à la société ARCHIPHB associée aux sociétés INGEMETRIE et BOST INGENIERIE pour un marché de 72 000 € HT.

#### INFORMATIONS DIVERSES

**LABEL ECOLES NUMERIQUES :** Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a pris une décision, conformément à la délégation qui lui a été donnée par le conseil municipal.

La décision approuve la convention de partenariat à intervenir avec l'académie de Lyon pour la prise en charge de 50 % du coût de l'équipement numérique pour l'école.

**COURRIER D'UNE ADMINISTRÉE :** Monsieur le Maire explique qu'une administrée a envoyé un courrier à la Mairie en demandant communication à l'assemblée délibérante.

Le Maire donne lecture dudit courrier portant principalement sur la redevance d'assainissement collectif.

Il répond aux questions posées, point par point.

Monsieur le Maire rappelle que la commune nouvelle a permis de mettre en commun les forces et faiblesses d'Amions, Dancé et Saint-Paul de Vézelin.

Tous les tarifs ont été lissés afin d'assurer une équité entre tous les administrés de VÉZELIN-sur-LOIRE. Par exemple, pour les habitants des Saint-Paul de Vézelin, la redevance assainissement est plus élevée qu'avant ; alors que les taxes foncières ont considérablement baissé.

Les élus échangent et débattent.

Monsieur le Maire dit qu'il enverra un courrier réponse à cette administrée.

**PLU :** Monsieur le Maire rappelle aux élus que la première réunion de présentation du cabinet CDHU est prévue le 11 février à 14h00 à Amions.

D'autres réunions sont prévues : en journée pour les réunions techniques avec les partenaires et en soirée pour les réunions d'orientation.

**SIVU DES TROIS CLOCHERS :** Madame DARMET explique qu'elle a demandé au secrétariat de la Mairie de réclamer le compte-rendu qui n'avait pas été envoyé (ni aux communes, ni aux délégués).

Elle a constaté qu'il était incomplet et déplore que le compte-rendu ne soit pas diffusé et uniquement donné lors de la réunion suivante, qui se tient une fois l'an.

**FIBRE - DANCÉ :** Monsieur Colombat expose que le chemin des Grandes Cottes a été repris mais que la fibre n'y passe pas.

Monsieur le Maire explique que toutes les maisons d'avant 2019 sont éligibles à la fibre.  
Il précise qu'il fait remonter les demandes qui n'aboutissent pas auprès du THD42.

FOSSE CHEMIN DE LA BRUYERE - AMIONS : Monsieur Colombat explique que le fossé serait à refaire.  
Ceci étant un problème de voisinage, la collectivité ne peut pas intervenir.

CHEMIN DE BISSIEUX – ST-PAUL : Madame Valfort expose qu'elle a constaté la présence de déchets  
(emballages plastiques et autres) dans le fossé.

ANIMAUX : Plusieurs élus annoncent que des vaches divagent, ce qui est dangereux.  
Monsieur le Maire déplore le laisser-aller de certains administrés qui laissent divaguer leur animal  
(vaches, chiens...) et l'irrespect de la nature (détritus qui traînent).

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 8 MARS. A 20H00 – MAIRIE DELEGUEE D'AMIONS

*Fin à 22h40*

---